

## Liste de prix

### LES FRAIS DE SERVICE SÉJOUR/TRANSPORT

Les prix des séjours de chasse sont régis par la liste de prix en vigueur pour la zone de chasse exacte. En principe, le prix de l'hébergement est fixe, mais si l'hôtel ou le pavillon de chasse propose un hébergement de qualité supérieure (4 étoiles et plus), nous devons ajouter un supplément (cette information sera incluse dans l'offre de prix). Dans la plupart des endroits, l'enregistrement commence à 12:00 h et se termine à 10:00 h (l'agent de voyages vous informera des heures d'arrivée et de départ). Tous les clients doivent s'enregistrer à la réception avant le début du séjour du lendemain. Si un chasseur quitte l'établissement après cette heure, un autre jour de séjour lui sera facturé. Tous les paiements doivent être payés à l'agent de voyages.

| le chasseur  | le prix unique |               |
|--|----------------|---------------|
| le guide + aide à l'interprétation                               | 100,- EURO     | personne/jour |
| l'organisation de chasse (chasse individuelle)                   | 60,- EURO      | chaque jour   |
| le transport vers/depuis la zone de chasse (chasse individuelle) | 50,- EURO      | chaque jour   |
| l'assurance + documentation                                      | 50,- EURO      | une fois      |
| le transport depuis/vers l'aéroport ou autre lieu                | 0,95,- EURO    | pour 1 km     |
| le paiement pour l'organisation du transport des trophées        | 150,- EURO     | par pièce     |
| le paiement pour le prêt d'une arme                              | 50,- EURO      | chaque jour   |

| le personne accompagnante          | le prix unique |               |
|------------------------------------|----------------|---------------|
| le guide + aide à l'interprétation | 100,- EURO     | personne/jour |

Une personne accompagnant un chasseur vers une destination de chasse est considérée comme un accompagnateur. En règle générale, il ne tire que des services liés à l'hébergement et à la restauration. L'accompagnateur n'a pas le droit d'utiliser les services liés à l'exercice du droit de chasse sur le territoire de chasse.

| l'organisation d'une battue aux sangliers | le prix pour chasseur |             |
|---|-----------------------|-------------|
| le groupe 3-5 chasseurs                   | 150,- EURO            | chaque jour |
| le groupe de plus de 6 chasseurs          | 200,- EURO            | chaque jour |

L'organisation d'une chasse commune (chasse en battue ou chasse commune de toute nature) comprend des prestations complètes liées à la réservation de la date choisie, à l'accomplissement des formalités nécessaires, à la commande d'hébergement et à la mise en place d'une équipe d'accompagnement composée de chasseurs, maîtres-chiens et autres. le personnel de soutien.

## Les conditions générales de vente de séjours de chasse organisés par Arms & Ammo Solutions (Action Hunting)

### LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Toute correspondance concernant les services fournis par **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, (demande d'envoi de notre offre ou tarif, réservation de séjours de chasse, commande de prestations complémentaires, remarques et réclamations relatives au séjour des clients) devra être adressée au **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, address:  
**Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**  
rue Jesenského 10  
903 01 Senec, Slovak republic
2. Toutes les commandes et réservations doivent être effectuées sur le « Formulaire de commande de chasse », qui doit à chaque fois être joint à l'offre, qui **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, envoie aux clients. Le formulaire doit être rempli soigneusement et lisiblement et signé par la partie contractante. Les réservations effectuées de toute autre manière ne seront pas réalisées.
3. Les réservations peuvent être effectuées par:
  - ✓ tout client individuel,
  - ✓ un chasseur individuel qui est le chef de l'équipe de chasse et au nom de toute l'équipe.En majuscule, l'équipe autorise son chef à conclure un contrat avec **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, au nom de toutes les personnes participant à la chasse en cours de réservation. he upper case the team authorizes its leader to conclude a contract.

### L'OFFRE ET CONTRAT

1. L'offre proposée par **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, envoi au client doit inclure les informations suivantes:
  - ✓ un lieu général et une zone de chasse,
  - ✓ le nombre proposé de gibier destiné au tir, alors que **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, prévient que, dans le cas de chasses selon la liste de prix, les nombres de gibiers spécifiés ne constituent pas **les Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, garantie quant aux résultats de la chasse,
  - ✓ en cas de chasses à coût forfaitaire, le nombre garanti de gibier destiné au tir,
  - ✓ les informations et photos de l'hébergement,
  - ✓ une date de chasse suggérée et non des chasseurs,
  - ✓ le coût du séjour pendant la chasse,
  - ✓ en cas de chasses selon tarif, les modalités de paiement du gibier,
2. Le contrat sera conclu chaque fois que le client aura signé un « Formulaire de commande de chasse » rempli et envoyé à **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, et le client est tenu d'effectuer un paiement anticipé.
3. Après que le client ait envoyé le « Formulaire de commande de chasse » rempli et effectué le paiement anticipé prescrit, IL/ELLE recevra une confirmation écrite de l'acceptation du voyage de chasse de **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**
4. Après **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, a reçu l'acompte, elle sera tenue d'émettre et d'envoyer au client un BON, qui sera établi à l'aide des données fournies par le client sur le « Formulaire de commande de chasse ». Ce BON, ainsi que la pièce d'identité ou le passeport du client et un permis européen d'armes à feu, constitueront le motif d'un permis pour introduire des armes de chasse dans un pays déterminé de l'UE. Toutefois, ce qui précède ne concerne que les citoyens de l'UE. Les chasseurs extérieurs à l'UE doivent également se rendre au consulat local du pays de l'UE déterminé apportant le bon et demander un permis pour introduire des armes dans le pays de l'UE déterminé. Chaque chasseur sera tenu de porter ces documents à tout moment pendant son séjour dans un pays déterminé de l'UE et de les présenter sur demande des autorités compétentes.
5. Toute modification apportée par le client après la réservation ne pourra être acceptée qu'avec l'accord **d'Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, et doit être fait par écrit.
6. **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, se réserve le droit de modifier le contrat pour des raisons autres que le contrôle ou le nombre de participants diffère du minimum requis par **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, et précisé dans l'offre.
7. **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, se réserve le droit d'annuler la chasse jusqu'à 14 jours avant son début ou à tout moment pour des raisons non imputables à l'organisateur.

## LES CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Les prix **d'Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, les services sont des prix TTC et présentés en Euro (EUR).
2. Lors de la conclusion du contrat, le client est tenu de verser un acompte prescrit par **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**
3. En cas de réception d'un groupe depuis l'aéroport, les frais de transfert depuis/vers votre lieu d'hébergement seront divisés pour chaque chasseur. Nous choisissons le bus approprié au nombre de chasseurs, afin que tous viennent dans le même bus. Le prix au km est inclus dans le document «*Liste de prix*».
4. Le reste du coût du séjour pendant le séjour de chasse (hébergement et nourriture, préparation du terrain de chasse, organisation de la chasse, un batteur ou une battue à courre, préparation et évaluation des trophées, assurance responsabilité civile, un interprète, les frais administratifs, le bon) doit nécessairement être payé avant la chasse, mais au plus tard 30 jours avant le début prévu de la chasse, à moins que **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, accorde un autre délai pour le paiement de la totalité du montant dû. La démission du voyage de chasse doit être envoyée sur le document «*Démission du voyage de chasse*».
5. Quant aux conditions et modalités de paiement du tir de jeu et des trophées, celles-ci seront à chaque fois estimées et communiquées au client dans l'offre.
6. **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, se réserve le droit d'exiger le paiement anticipé du gibier destiné au tir avant le début de la chasse.
7. Tout paiement anticipé pour le gibier destiné au tir reçu avant la chasse doit être réglé conformément au protocole de chasse. Dans le cas où l'acompte dépasse le prix du tir de jeu dû à **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, la totalité du montant excédentaire sera remboursée au client.
8. Tout règlement entre **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, et ses clients seront effectués en EURO. Les paiements peuvent être effectués par transfert d'argent sur le compte suivant:

### LES DÉTAILS POUR LE VIREMENT BANCAIRE:

---

|                      |                                       |            |   |
|----------------------|---------------------------------------|------------|---|
| Le nom de la banque: | <b>Slovenská sporiteľňa, a. s.</b>    | L'adresse: | <b>Tomášikova 48, 832 37 Bratislava</b> |
| SWIFT CODE:          | <b>SK 66 0900 0000 0051 7047 7891</b> | BIC:       | <b>GIBASKBX</b>                         |

---

**Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, n'accepte pas les cartes de crédit ni les chèques.

9. **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, se réserve le droit de modifier les prix du séjour de chasse en cas d'urgence, comme par exemple une augmentation des frais de transport ou des frais ou taxes officiels. Dans la période commençant le vingtième jour précédant la chasse, le prix stipulé au contrat ne pourra pas être augmenté.

## LE PROTOCOLE DE CHASSE

1. La base du règlement financier de la chasse sera le protocole de chasse.
2. Le protocole, établi sur une forme régulière, sera numéroté et précisera le type et le numéro du coup de gibier, les dimensions des trophées, la date du séjour.
3. Le protocole sera rédigé après la chasse et l'évaluation des trophées, en présence du client, par un comité composé d'un représentant du Club de Chasse Local et d'un représentant de l'agence de voyages, en langue anglaise ou dans une langue familière au client.
4. Le protocole constituera la base en vertu de laquelle les trophées pourront être retirés de pays déterminés.
5. L'évaluation des trophées aura lieu généralement 24 heures après leur préparation. Le poids des trophées précisé lors de l'évaluation constituera la base du paiement des trophées et ne pourra faire l'objet de réclamation.
6. Outre les trophées, le client aura la possibilité, moyennant paiement supplémentaire et avec l'accord du Club de Chasse local, de sortir du pays déterminé la peau ou la viande du gibier abattu, à condition que ce fait ait été consigné dans le registre. protocole de chasse.
7. Le client du protocole devra formuler toutes remarques et observations concernant la chasse avant sa signature.

## LA DÉMISSION DU VOYAGE DE CHASSE

1. La démission du voyage de chasse ne peut se faire que par écrit. Par date de démission, on entend la date de réception de la démission par **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**
2. Si **l'Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, modifie de manière significative les conditions du contrat, le client a le droit de résilier le contrat sans encourir de frais supplémentaires. Dans un tel cas, à quand **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**,

contraint d'annuler un voyage de chasse, parce que la conduite du client porte fondamentalement atteinte aux ordres du voyage de chasse, a **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, a le droit d'annuler la chasse, et le client n'a pas droit à un remboursement LE DÉPÔT.

3. En cas d'abandon du séjour de chasse, les frais facturés au client seront les suivants:
  - ✓ des frais de dossier de € 200,- par personne en cas de démission 30 jours avant la date de début du voyage,
  - ✓ 25% des frais du voyage en cas de démission 29-21 jours avant la date de début du voyage,
  - ✓ 50% des frais du voyage en cas de démission 20-14 jours avant la date de début du voyage,
  - ✓ 75% des frais de voyage en cas de démission 13 à 7 jours avant la date de début du voyage,
  - ✓ 100% des frais du voyage en cas de démission 6-0 jours avant la date de début du voyage.
4. Par frais de voyage, on entend ici les frais de séjour pendant le voyage de chasse selon **Arms & Ammo Solutions, s.r.o.**, liste de prix en vigueur.
5. Le client ne sera pas facturé de frais dus à la résiliation du contrat s'il propose une autre personne qui remplira les conditions de participation et à qui il transférera ses droits et qui assumera les responsabilités qui en découlent.

## L'EXÉCUTION CONTRACTUELLE ET RÉCLAMATIONS

1. **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, est responsable envers le client de la préparation minutieuse du voyage de chasse et de l'exécution minutieuse des tâches découlant du contact.
2. Dans des cas exceptionnels **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, se réserve la possibilité et le droit de transformer le terrain de chasse et les hébergements en logements de même standard, ou à défaut, en logements de niveau inférieur avec remboursement simultané de la différence de prix. Cependant, si **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, transforme les logements en logements d'un niveau supérieur à celui spécifié dans le contrat, aucun frais supplémentaire ne sera facturé au client à cet égard.
3. **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, ne sera pas responsable des défauts du voyage de chasse résultant de raisons indépendantes de sa volonté (par exemple conditions atmosphériques, décisions des autorités de l'État, force majeure) ainsi que des défauts causés par les participants. Le droit au remboursement du DÉPÔT à la suite d'une chasse infructueuse n'existe pas non plus si le participant a eu la possibilité de chasser et de tirer la possibilité d'agir conformément à l'ordre du type de gibier choisi, mais qu'il a refusé de le faire respecter, ou si le client fait échouer la chasse à plusieurs reprises.
4. **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, ne sera pas responsable des pertes résultant de retards dans les transports publics, de modifications des horaires des transports publics, de perte de bagages, d'argent, d'objets précieux, d'armes ou d'accidents, ainsi que de toute autre cause indépendante de la volonté **d'Arms & Ammo Solutions, s.r.o.** à propos de.
5. **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, ne sera pas responsable des modifications du programme des séjours de chasse résultant de l'arrivée tardive des clients.
6. Lors du séjour des chasseurs étrangers pour une chasse dans un pays déterminé, les dispositions de la loi sur la chasse d'un pays déterminé s'appliquent. Un représentant du club de chasse local devra présenter ces dispositions aux chasseurs dans une langue qui leur est familière, avant le début de la chasse.
7. En cas d'infraction à la loi, notamment aux règles de sécurité de la chasse, l'organisateur de la chasse (*le Club de Chasse*) aura le droit d'exclure de la chasse un chasseur, voire, dans le cas d'une chasse en battue, cela annule la chasse. Dans de tels cas, **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, ne sera en aucun cas responsable des décisions de l'organisateur et ne versera pas de dommages-intérêts à ce titre.
8. Le client sera tenu de compenser les dommages causés par lui-même ou par les personnes sous sa garde.
9. Les motifs pour examiner une plainte doivent être:
  - ✓ le fait de se signaler à l'organisateur de la chasse immédiatement après la survenance de l'objet de la plainte afin que celle-ci puisse être éliminée dans les plus brefs délais,
  - ✓ si l'objet de la plainte n'a pas été éliminé, il sera exigé que des remarques écrites soient faites dans le protocole de chasse,
  - ✓ toute réclamation doit être déposée par écrit dans les 7 jours suivant la date de fin du séjour de chasse,
  - ✓ **Arms & Ammo Solutions, s. r. o.**, est tenu d'examiner une plainte dans un délai de 30 jours et de répondre par écrit.

## LES PROVISIONS FINALES

1. Dans les domaines non réglementés ici, les dispositions pertinentes du Code Civil Slovaque et de la loi sur les conditions commerciales des voyagistes et des agences de voyages 281/2001 s'appliquent.